

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82-201

Objet

AMENAGEMENT DU CARREFOUR  
RN.150/RUE BRANLY  
OFFRE DE CONCOURS DE LA  
S.A. SODISROY

DATE DE CONVOCATION  
18 NOVEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE  
18 NOVEMBRE 1982

Nombre de conseillers  
en exercice 27  
Nombre de présents 20  
Nombre de votants 24

POUR : \_\_\_\_\_

CONTRE : \_\_\_\_\_

ABSTENTIONS \_\_\_\_\_

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux  
le vingt six novembre à 20 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BOUCHET,  
BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MAURELLET, SOISARD, GUICHAOUA,  
BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET, CABAL, TAP,  
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. BOUCHET  
DUFOUR par M. LACHAUD  
Melle FOUCHE par M. LIS  
M. BOULAN par M. BROTREAU

Absents : MM. VIAUD, TETARD, NAULIN

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la RN/150 Rue  
BRANLY, tendant à assurer une meilleure desserte de la Zone Commer-  
ciale, M. MOONEN, Président Directeur Général de la S.A. SO.DIS.ROY  
a signé, en date du 25 Octobre 1982, une offre de concours aux  
termes de laquelle il s'engage à verser à la Ville de Royan une  
participation financière de 300.000 F.

M. le Rapporteur donne lecture au Conseil Municipal de l'offre  
de concours pour examen et approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Considérant que l'amélioration de la desserte de la Zone  
Commerciale nécessite l'aménagement du carrefour RN.150/RUE BRANLY,

./.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
- 8. DEC. 1982  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

DECIDE :

- d'accepter l'offre de concours présentée par M. le Rapporteur, transmise et signée par M. MOONEN agissant en qualité de Président Directeur Général de la S.A. SODISROY ayant son siège social 2 rue de Lavoisier à ROYAN,
- d'intégrer en recettes le produit de cette participation d'un montant de TROIS CENT MILLE FRANCS (300.000F.) qui sera inscrit au budget municipal de l'exercice, au cours duquel interviendra l'émission du titre de recettes. (chapitre 901 - article 1401)

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



OFFRE DE CONCOURS

Je soussigné, MOONEN Jean-Jacques, demeurant à ROYAN  
2 rue de Lavoisier, Zone Commerciale,

Agissant en qualité de Président Directeur Général de  
la Société SODISROY, dont le siège social est sis à ROYAN, 2 rue  
de Lavoisier,

Vu l'arrêté en date du 22 Février 1979 portant autorisa-  
tion de construire un bâtiment à usage de supermarché sur un  
terrain sis 2 Rue de Lavoisier et notamment l'article 2 du  
présent arrêté,

Considérant que la réalisation de l'opération précitée  
nécessite un aménagement de la RN.150 en vue de la desserte du  
supermarché et de la Zone Commerciale et qu'il est de l'intérêt  
commun des parties d'assurer l'exécution des divers travaux et  
aménagement particuliers, comprenant notamment la réalisation  
du carrefour RN.150/Rues Branly et Lavoisier,

Vu la lettre en date du 11 Janvier 1979 aux termes de  
laquelle M. MOONEN, P.D.G. de la S.A. SODISROY s'est engagé à  
verser la somme de 300.000 F.

M'ENGAGE :

- à verser à la Ville de ROYAN une participation financière  
de 300.000 F. (trois cents mille francs) qui sera versée à M.  
Le Trésorier Principal de ROYAN, Receveur Municipal de la Ville,  
dans le mois suivant l'émission du titre de recettes qui sera  
établi à cet effet.

Fait à ROYAN, le 25.10.1982

JJ. MOONEN

*Luc Lachaud*

Pour le Maire  
Adjoint Délégué

